

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 001-1050/15/BC

**■ Réforme d'engins, de poids lourds, de véhicules et d'équipements de la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DMT 15/13204/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans les domaines variés de la propreté urbaine, de la voirie, de la circulation...

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces véhicules et de certains de ces équipements, il est nécessaire de les retirer de l'inventaire du patrimoine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,
Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réforme des engins, de poids lourds, des véhicules légers dont la liste est indiqué ci-dessous, compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés la réforme et le retrait des véhicules, indiqués dans le tableau ci-dessous, de l'inventaire du patrimoine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Matériel de propreté et divers

N° Symb	N° immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
BA0141	SANS	WSVS2V2S161701976	225	SCHMIDT	BAVL MIXTE SCARAB-MINOR	26/07/2006
BA0165	0726AEL13	SA9H049554MO34955	MINORV	SCARAB	BAVL SCHMIDT-SWINGO	06/10/2004
CF0964	0882XF13	VF1FC0EBF23096092	PLATEAU	RENAULT	VUPK FOURGONNETTE KANGOO HP	18/10/2000
CF5117	0462BAJ13	VF3GEWJYB96239545	GEWJYB	PEUGEOT	PEC 2M3 PARTNER	09/02/2007
CF5124	0528BDJ13	VF3GE9HWC96260597	GE9HWC	PEUGEOT	PEC 2M3 PARTNER	19/06/2007
CF5125	0563BDJ13	VF3GE9HWC96260599	GE9HWC	PEUGEOT	PEC 2M3 PARTNER	19/06/2007

Matériel de collecte

N° Symb	N° immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
BO0620	0696AKD13	VF644ACA000012143	44ACA5	RENAULT	FAUN 12M3 + MIDLUM 220-16 DCI - GPS	13/05/2005

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Article 2 :

La recette sera constatée au Budget de la Communauté Urbaine – Sous politique G120 – Nature 7788

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
Propreté - Gestion des déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER